

5.

Institutions financières

- 5.1 Avis et communiqués
 - 5.2 Réglementation et lignes directrices
 - 5.3 Autres consultations
 - 5.4 Modifications aux registres de permis des assureurs, des sociétés de fiducie et sociétés d'épargne et des statuts des coopératives de services financiers
 - 5.5 Sanctions administratives
 - 5.6 Autres décisions
-

5.1 AVIS ET COMMUNIQUÉS

Aucune information.

5.2 RÉGLEMENTATION ET LIGNES DIRECTRICES

Aucune information.

5.3 AUTRES CONSULTATIONS

Aucune information.

5.4 MODIFICATIONS AUX REGISTRES DE PERMIS DES ASSUREURS, DES SOCIÉTÉS DE FIDUCIE ET SOCIÉTÉS D'ÉPARGNE ET DES STATUTS DES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

5.4.1 Assureurs

La Société d'assurance-vie des femmes (autre nom utilisé par Woman's Life Insurance Society)

Avis d'annulation de permis

Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32

Avis est donné, par la présente, que l'Autorité des marchés financiers annule le permis d'assureur de La Société d'assurance-vie des femmes en conformité avec la *Loi sur les assurances*, L.R.Q., c. A 32.

Cette annulation est effectuée à la suite de la cessation des affaires au Canada de La Société d'assurance-vie des femmes.

Le siège de l'assureur est situé au 1338 Military Street, Box 5020 - Port Huron, Michigan, 48061 U.S.A.

Le représentant principal au Québec est monsieur René Vallerand, de Donati Maisonneuve, dont l'établissement d'affaires est situé au 625, avenue Président-Kennedy Ouest, bureau 1111, Montréal (Québec) H3A 1K2.

À partir de la date de la signature de cet avis, La Société d'assurance-vie des femmes n'est plus autorisée à exercer, au Québec, ses activités dans le domaine des assurances.

Fait le 17 mai 2011

La surintendante de l'encadrement
de la solvabilité,

Danielle Boulet

5.4.2 Sociétés de fiducie et sociétés d'épargne

Aucune information.

5.4.3 Coopératives de services financiers

MODIFICATIONS CONSTITUTIVES

FUSION

	Date de fusion		
	Année	Mois	Jour

Caisse Desjardins Les Méandres et
Caisse Desjardins de Charlemagne et
Caisse populaire St-Paul-l'Ermitte et
Caisse populaire Desjardins de Repentigny
ont fusionné pour devenir
Caisse Desjardins Pierre-Le Gardeur

2011	05	01
------	----	----

5.5 SANCTIONS ADMINISTRATIVES

Aucune information.

5.6 AUTRES DÉCISIONS

Aucune information.